RÉUNION DU 01 AVRIL 2019

Le premier avril deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-six mars deux mille dix-neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; ANDRIEU Francis ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; BLIMOND Brigitte ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel ;

Absents excusés : BRISSY Emmanuelle (pouvoir donné à M. TATTEBAUT) ; BOYENVAL Philippe (pouvoir donné à P. THEO) ; VANDEN BOGAERDE Johann (pouvoir donné à D. DHORNE) ;

Absente: LEMPEREUR Christine.

Secrétaire de séance : Dominique DHORNE

Compte rendu affiché le : 08 avril 2019

<u>I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 FEVRIER 2019.</u>

Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Monsieur le Maire se retirant momentanément, Madame Marie-Claire DUBREUCQ assure la présidence pendant le vote,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 arrêté de la façon suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>:

| Recettes | 303 703.76€ |
|----------------------------|-------------|
| Excédent | |
| Section d'investissement : | |
| | 58 016.54€ |
| | 82 871.88€ |
| Excédent | |

III - COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion du budget général dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

| Budget Général | Reports de l'exercice 2017 | Virement à la section l'investissement | Résultat de l'exercice 2018 | Résultat cumulé de l'exercice 2018 | Restes à réaliser 2018 | Chiffre 2018 à prendre en compte pour l'affectation du résultat |
|----------------|----------------------------------|--|-----------------------------------|---|---------------------------|---|
| INVESTISSEMENT | 55 639.51 | | 24 855.34 | 80 494.85 | -124 027.00 | -43 532.15 |
| FONCTIONNEMENT | 93 947.36 | 58 866.49 | 47 416.11 | 82 496.98 | | 82 496.98 |
| TOTAL | 149 586.87 | 58 866.49 | 72 271.45 | 162 991.83 | | 38 964.83 |

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE FONCTIONNEMENT AU 31/12/18: | 82 496.98 € |
|---|---------------|
| Affectation obligatoire: | |
| Couverture du besoin de financement (RI 1068) | . 43 532.15 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserve (RI 1068) | 0.00 € |
| Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (RF 002) | . 38 964.83 € |
| TOTAL AFFECTE A L'ARTICLE RI 1068 | . 43 532.15 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 (DF 002) | 0.00 € |

V - VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2019.

La commission des finances a décidé de maintenir la fiscalité sans augmentation des taxes locales afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2019 de la façon suivante :

Taxe d'habitation :19.86. %Taxe foncière des propriétés bâties :23.70 %Taxe foncière des propriétés non bâties :52.07 %

Ces taux permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111 de la nomenclature M14) de 186 942 €.

VI - BUDGET PRIMITIF 2019.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019, présenté par Monsieur le Maire de la façon suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>:

<u>Section d'investissement</u>:

Recettes 315 240,00 €

VII - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Dominique HESDIN:

A la demande de l'adjudant-chef FOURNIER, nouvellement arrivé à la brigade d'Ailly sur Noye, une réunion avec les référents sûreté a été organisée. Le but était de faire connaissance et de rappeler le rôle de chacun. Ne pas hésiter à les solliciter.

* Travaux rue de la Vallée :

Ils sont inachevés. Une réunion en urgence avec la FDE80 et la Colas a été initiée par Monsieur le Maire car manquaient les joints d'étanchéité et divers finitions. Un problème de réfection du trottoir est apparu entre les n° 11 et 13 : l'enrobé a été effectué malgré des bordures affaissées. Il a été constaté que les enrobés n'étaient pas bien réalisés.

Il a été convenu que les trottoirs seraient finis en fin d'année quand les anciens candélabres auront été enlevés et le passage des câbles réalisé.

Les bouches à clé de la rue de la Vallée, situées dans la chaussée vont être refaites car suite à l'affaissement de la route, elles ont été tordues par le passage des véhicules.

^{*} Réunion référents sûreté le 18/03/19 :

Les riverains de la rue de la Vallée et de la résidence Clément sont apparemment satisfaits des nouveaux candélabres à LED.

* Vitesse rue de la Vallée :

La commission travaux va continuer ses études et de nouveaux devis vont être demandés afin de solutionner le problème de vitesse excessive (rétrécissement de chaussée, plateau, chicanes, ...).

Monsieur le Maire a constaté que le bus scolaire faisait partie des véhicules ne marquant pas les stops ...

- * Réunion des maires de la métropole du 16/03/19 :
- Amiens Métropole va reclassifier les équipements communautaires.
 - Pour les équipements sportifs, seuls ceux qui sont utilisés par un club vont rester métropolitains donc le terrain de basket de l'école va sortir de l'inventaire.
 - Pour les voies, les présidents des communautés vont se rendre dans chaque commune pour évaluer au cas par cas.
 - Pour ce qui est des hydrants, Hébécourt a un bon réseau mais certaines communes vont avoir besoin d'un renforcement important.

* Loi sur l'école de la confiance :

Cette loi dite Blanquer a été adoptée en première lecture par l'assemblée nationale. L'objectif est de fusionner les collèges avec les écoles primaires. En premier lieu, les CM2 pourraient rejoindre les collèges. Cela risquerait d'entraîner des fermetures de classes dans les écoles communales. De plus, les directeurs d'école seraient remplacés par le principal adjoint ou sur concours.

Monsieur le Maire déplore l'absence de concertation avec les élus et le fait que cette loi ait été adoptée à la hussarde.

Enfin, l'obligation de scolarité dès 3 ans entraînerait un surcoût pour les communes qui auraient obligation de prendre en charge les frais de scolarité des enfants dans les écoles privées.

Philippe THEO signale également le problème de gestion pédagogique en plus de l'administratif. La loi laisserait le choix aux communes, sur la base du bénévolat.

Monsieur le Maire craint, à terme la suppression des écoles rurales. Aucune piste de travail ne se dessine pour envisager l'école de demain. C'est pourquoi, il a écrit comme de nombreux maires, aux sénateurs qui doivent étudier cette loi, avec l'espoir d'une réaction de leur part.

* Conseil d'école du 15/03/2019 :

Il n'y a pas de problème. Les enseignants du regroupement ont présentés leurs projets pédagogiques, les sorties rendues possibles grâce à la coopérative et à l'aide du Syndicat Scolaire.

La fête de l'école est prévue le 29 juin à Rumigny.

* Club de gym de Rumigny:

La présidente du club de gym de Rumigny demande l'autorisation d'utiliser le préau de la mairie pour ces séances durant les travaux de la salle communale de Rumigny. Le bureau municipal a donné son accord.

* Dégradation devant le 13 allée du Cèdre :

Ce dossier dure depuis juillet 2017, après maintes relances, Monsieur le Maire a été informé que l'expert adverse ne donne pas son accord pour la réfection du trottoir. L'assurance de la commune va voir pour faire un geste commercial.

* Accotements rue de Plachy:

Monsieur le Maire a constaté que les accotements de la rue de Plachy s'affaissent et les rives sont dégradées. Cela est dû aux passages répétés de différents types de véhicules poids lourds qui sont obligés de se déporter en cas de croisement car la voie n'est pas adaptée à leur taille. Monsieur le Maire se pose la question de limiter le tonnage mais seule la voie de droite est de son ressort. Il va prendre contact avec le Maire de Plachy-Buyon pour prendre une décision commune.

* Permanences élections européennes :

Le tableau et rempli pour les présents. Il sera demandé leurs disponibilités aux absents.

2/ Marie-Claire DUBREUCQ:

* Mme DUBREUCQ signale que le nouveau réseau de bus Amétis avec le bus à haut niveau de services, NEMO, sera gratuit du 11 mai au 16 juin prochains. Le parking-navette sud se situe près de l'IUT.

* Mme DUBREUCQ signale que le Comité des Fêtes d'Hébécourt, suite à son AGE du 22 mars 2019 a accueilli de nouveaux membres et élu son nouveau bureau. Un nouvel élan est espéré.

Tour de table:

Monsieur le Maire signale que Messieurs DHORNE et TATTEBAUT viennent de passer les 30 ans en tant qu'élus. Leur premier mandat date du 12 mars 1989.

Séance levée à 22h07

COMPTE-RENDU LU ET APPROUVÉ PAR TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

| HESDIN | DUBREUCQ | THÉO | ANDRIEU | MALOIGNE |
|----------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dominique | Marie-Claire | Philippe | Francis | Laurent |
| LEFEVRE | CRÉPEAU | VANDEN | BLIMOND | LEMPEREUR |
| Matthieu | Anne-Sophie | BOGAERDE Johann | Brigitte | Christine |
| BRISSY Emmanuelle | BOYENVAL Philippe | VAN DE MOORTELE Stéphane | DHORNE Dominique | TATTEBAUT Michel |